

QUESTION ÉCRITE E-2865/09

posée par Pasqualina Napoletano (PSE) et Claudio Fava (PSE)  
à la Commission

Objet: Aide humanitaire à Gaza

Le récent conflit dans la bande de Gaza a contribué à aggraver la crise humanitaire qui touche cette région et qui a atteint des niveaux inhumains. Selon les estimations des Nations unies, 90 % de la population gazaouie dépend de l'aide alimentaire.

Les postes de contrôle limitant l'accès à la bande de Gaza sont restés fermés pendant les 18 mois précédant le conflit; le blocus, qui empêche la circulation des personnes et des marchandises, entrave l'apport de l'aide humanitaire à la population et la quantité de marchandises dont l'entrée est autorisée dans la bande de Gaza ne suffit même pas à faire face aux besoins humanitaires essentiels.

Dans la bande de Gaza, les services publics de première nécessité connaissent de sérieuses perturbations, en raison du manque de matières premières nécessaires à leur fonctionnement, tandis que l'absence de médicaments et de combustible dans les hôpitaux continue de mettre en danger la vie des Palestiniens.

L'aide financière octroyée par l'Union européenne aux Palestiniens a joué un rôle important dans la prévention d'une catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza. En dépit de tous les obstacles, l'Union continue d'apporter son aide humanitaire, comme reconnu notamment dans les récentes résolutions du Parlement européen du 15 janvier et du 18 février.

Compte tenu, d'une part, des engagements pris le 2 mars dernier lors de la conférence de Charm el-Cheikh par l'Union européenne et le reste de la communauté internationale, qui se sont engagés à soutenir l'économie palestinienne et la reconstruction de la bande de Gaza, et, d'autre part, des très récents témoignages de nombreuses ONG et agences internationales concernant le blocus aux postes de contrôle pour les personnes et les marchandises, en particulier l'aide humanitaire, et la multiplication des obstacles administratifs et bureaucratiques – tels que la parcellisation obligatoire y compris pour les produits alimentaires – entravant le passage nécessaire de l'aide, la Commission européenne peut-elle dire quelles actions elle a entreprises dans les semaines qui ont suivi la conférence de Charm el-Cheikh afin de garantir que l'aide européenne et internationale destinée à la population de la bande de Gaza arrive à ses bénéficiaires sans être confrontée à de tels obstacles? Comment entend-elle agir en ce qui concerne les restrictions constatées ces derniers jours?